

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : P&V Assurances

Forme juridique¹ : SC

Adresse : Rue Royale

N° : 151 Boîte :

Code postal : 1210

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles

Adresse Internet² : <http://www.pv.be>Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

402236531

DATE 23/06/2023 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19/06/2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Exercice précédent du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont/ ne sont pas**⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.

Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de ⁵:

Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de ⁵:

Article 3:92 - les entreprises d'assurances, autres que celles visées à l'article III.95, §2, alinéa 2, du code de droit économique, ainsi que les entreprises de réassurances, établissent leurs comptes annuels conformément à l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance.

Sont joints aux présents comptes annuels² :

Nombre total de pages déposées :

Hilde Vernaillen
Président du Comité de direction

Paul Callewaert
Président du Conseil d'administration

¹ Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
² Mention facultative.
³ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
⁴ Biffer la mention inutile.
⁵ Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession,domicile (adresse, numéro, code postal et commune)
et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES
ABRAHAM Filip - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 01/12/2019 - FIN 17/06/2027)
ANDRE AURE - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 15/06/2023 - FIN 17/06/2027)
CALLEWAERT Paul - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - Président (DEBUT 21/06/2012 - FIN 19/06/2025)
DEBACKER Kristel - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2022 - FIN 18/06/2026)
DEKENS Johan - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 20/06/2019 - FIN 17/06/2027)
FABRY Victor - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 19/06/2014 - FIN 18/06/2026)
FAUVARQUE Nicolas - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/07/2021 - FIN 03/05/2024)
FLOHIMONT Olivier - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - Belgique - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 20/06/2024 - FIN 15/06/2028)
GODIN Yves - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2016 - FIN 20/06/2024)
HAIDARI Luca - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 28/09/2023 - FIN 18/06/2026)
LORAND Renaud - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 20/06/2024 - FIN 15/06/2028)
LUTTGENS Michel - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/12/2019 - FIN 17/06/2027)
MISSELYN Sophie - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 20/06/2019 - FIN 17/06/2027)
NEVEN Inge - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 18/06/2020 - FIN 15/06/2028)
PERONNET Françoise - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 01/10/2020 - FIN 17/06/2027)
PHILIPPOT Jean-Paul - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 20/06/2013 - FIN 20/06/2024)
ROUMIEUX Anne-Marie - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 18/06/2015 - FIN 17/06/2027)
SEREZ Laurent - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/11/2024 - FIN 19/06/2025)
SPINOY Jeroen - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/09/2023 - FIN 17/06/2027)
THIRION Alain - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 19/12/2013 - FIN 17/06/2027)
VANMARCKE Mieke - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2022 - FIN 18/06/2026)
VERNAILLEN Hilde - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 22/12/2005 - FIN 19/06/2025)
WYCKAERT Nico - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 15/06/2017 - FIN 19/06/2025)

Commissaire : KPMG Bedrijfsrevisoren BV (IBR NR B 00001) BE 0419122548
Luchthaven Brussel Nationaal 1K - 1930 Zaventem
Représenté par Kenneth Vermeire (A02157)
Mandat du 16/06/2022 au 19/06/2025

TVA			C-ass 2.2
-----	--	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~/ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(*) Biffer ce qui ne convient pas.

(**) Mention facultative.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	---

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	1.157.201.430	1.096.288.656
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	19.175.955	24.816.412	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	59.701.983	56.587.988
I. Frais d'établissement	211	0	0	1. Capital souscrit	111.1	59.701.983	56.587.988
II. Immobilisations incorporelles	212	19.175.955	24.816.412	2. Capital non appelé (-)	111.2	(0)	(0)
1. Goodwill	212.1	0	0	II. Primes d'émission	112	0	0
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	19.175.955	24.816.412	III. Plus-value de réévaluation	113	0	0
3. Acomptes versés	212.3	0	0	IV. Réserves	114	855.280.217	857.185.252
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	19.314.010.653	19.036.985.141	1. Réserve légale	114.1	4.014.721	4.014.721
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	141.667.665	109.011.975	2. Réserves indisponibles	114.2	825.000.548	825.000.548
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	38.286.801	40.401.335	a) pour actions propres	114.21	0	0
2. Autres	221.2	103.380.864	68.610.640	b) autres	114.22	825.000.548	825.000.548
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	139.544.406	133.936.585	3. Réserves immunisées	114.3	26.264.948	28.169.983
Entreprises liées	222.1	69.682.039	87.069.307	4. Réserves disponibles	114.4	0	0
1. Participations	222.11	69.294.252	77.387.751	V. Résultat reporté	115	242.219.230	182.515.416
2. Bons, obligations et créances	222.12	387.787	9.681.556	1. Bénéfice reporté	115.1	242.219.230	182.515.416
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2	69.862.367	46.867.278	2. Perte reportée (-)	115.2	(0)	(0)
3. Participations	222.21	66.700.367	43.640.278	VI. -	-		
4. Bons, obligations et créances	222.22	3.162.000	3.227.000	B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	12	390.000.000	390.000.000
III. Autres placements financiers	223	19.024.040.952	18.790.631.943	Bbis. Fonds pour dotations futures	13	143.860.000	143.860.000

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Actions, parts et autres titres à à revenu variable (état n°1)	223.1	1.818.031.719	1.852.264.965	C. Provisions techniques (état n°7) I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours II. Provision d'assurance 'vie' III. Provision pour sinistres IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes V. Provision pour égalisation et catastrophes VI. Autres provisions techniques	14 141 142 143 144 145 146	16.984.453.917	16.690.351.835
2. Obligations et autres titres à revenu fixe (état n°1)	223.2	14.797.961.950	14.489.558.606			182.771.034	178.852.658
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3	61.890.144	57.203.849			14.211.730.386	13.972.545.919
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	1.674.001.312	1.719.944.701			2.193.635.828	2.153.831.121
5. Autres prêts	223.5	582.883.203	559.885.680			47.826.917	41.750.035
6. Dépôts auprès des établis- sements de crédit	223.6	50.480.000	60.661.505			158.679.630	151.632.420
7. Autres	223.7	38.792.624	51.112.637			189.810.122	191.739.682
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224	8.757.630	3.404.638				
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	23	567.912.754	368.563.756	D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	15	567.912.754	368.563.756
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	24	261.091.270	257.161.837	E. Provisions pour autres risques et charges	16	25.017.706	29.374.955
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	3.493.349	3.126.823	I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	1.314.647	1.026.638
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0	II. Provisions pour impôts	162	6.473.187	6.646.953
III. Provision pour sinistres	243	251.153.841	246.914.342	III. Autres provisions (état n°6)	163	17.229.872	21.701.364
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	244	0	0	F. Dépôts reçus des réassureurs	17	154.980.090	162.282.308
V. Autres provisions techniques	245	6.444.080	7.120.672				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0				

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
E. Créances (états n°18 et 19)	41	266.096.247	273.591.866	G. Dettes (états n°7 et 18)	42	1.157.927.320	1.245.458.602
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	201.738.853	209.298.492	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	226.502.326	208.931.705
1. Preneurs d'assurance	411.1	66.371.345	71.504.381	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	19.487.735	35.751.392
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	42.610.198	37.252.526	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	92.757.310	100.541.585	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	5.118.246	7.007.938	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	59.239.148	57.285.436	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	756.015.295	831.999.800
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	155.921.964	168.775.705
				1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	74.949.977	72.789.859
F. Autres éléments d'actif	25	119.100.756	142.162.257	a) impôts	425.11	20.961.666	22.351.692
I. Actifs corporels	251	6.112.434	5.778.405	b) rémunérations et charges sociales	425.12	53.988.311	50.438.167
II. Valeurs disponibles	252	112.988.322	136.383.852	2. Autres	425.2	80.971.987	95.985.846
III. Actions propres	253	0	0				
IV. Autres	254	0	0				
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431/433	249.951.465	234.858.376	H. Comptes de régularisation (état n°8)	434/436	215.985.883	211.959.533
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	229.144.823	216.151.363				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	20.806.642	18.707.013				
TOTAL	21/43	20.797.339.100	20.338.139.645	TOTAL	11/43	20.797.339.100	20.338.139.645

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes acquises nettes de réassurance	710	977.316.850	912.203.424
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	1.048.833.851	990.555.528
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	(67.965.151)	(61.754.842)
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	710.3	-3.918.376	-17.085.058
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	710.4	366.526	487.796
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	711	0	0
2bis. Produits des placements	712	109.368.416	108.749.069
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	1.991.258	1.767.040
aa) entreprises liées	712.11	438.198	254.850
1° participations	712.111	438.198	254.850
2° bons, obligations et créances	712.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	1.553.060	1.512.190
1° participations	712.121	1.553.060	1.512.190
2° bons, obligations et créances	712.122	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b)	Produits des autres placements	712.2	70.399.498	75.292.084
aa)	produits provenant des terrains et constructions	712.21	0	0
bb)	produits provenant d'autres placements	712.22	70.399.498	75.292.084
c)	Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	13.547.830	17.654.302
d)	Plus-values sur réalisations	712.4	23.429.830	14.035.643
3.	Autres produits techniques nets de réassurance	714	2.965.458	2.338.721
4.	Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	610	(652.382.210)	(586.172.140)
a)	Montants payés nets	610.1	613.166.950	544.304.209
aa)	montants bruts (état n°10)	610.11	633.620.342	575.331.908
bb)	part des réassureurs (-)	610.12	(20.453.392)	(31.027.699)
b)	Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	39.215.260	41.867.931
aa)	variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	43.454.760	1.058.248
bb)	variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	-4.239.500	40.809.683
5.	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611	1.252.968	-1.391.341

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
6.	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	612	(0)	(0)
7.	Frais d'exploitation nets (-)	613	(343.727.379)	(323.950.668)
a)	Frais d'acquisition	613.1	253.039.718	241.348.838
b)	Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	613.2	0	0
c)	Frais d'administration	613.3	101.987.553	92.742.089
d)	Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	613.4	(11.299.892)	(10.140.259)
7bis.	Charges des placements (-)	614	(24.440.269)	(26.317.966)
a)	Charges de gestion des placements	614.1	9.947.280	10.563.798
b)	Corrections de valeurs sur placements	614.2	12.688.971	11.308.751
c)	Moins-values sur réalisations	614.3	1.804.018	4.445.417
8.	Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	616	(36.725.781)	(31.161.133)
9.	Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	619	-7.047.210	-8.667.776

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
10.	Résultat du compte technique non vie			
	Bénéfice (+)	710 / 619	26.580.843	45.630.190
	Perte (-)	619 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes nettes de réassurance	720	1.088.342.071	1.012.037.167
a) Primes brutes (état n°10)	720.1	1.090.989.076	1.014.685.333
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	(2.647.005)	(2.648.166)
2. Produits des placements	722	564.149.604	492.959.136
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	5.422.126	4.602.044
aa) entreprises liées	722.11	725.370	434.136
1° participations	722.111	725.370	434.136
2° bons, obligations et créances	722.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	4.696.756	4.167.908
1° participations	722.121	4.696.756	4.167.908
2° bons, obligations et créances	722.122	0	0
b) Produits des autres placements	722.2	480.738.518	453.176.823
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	8.875.305	9.327.400
bb) produits provenant d'autres placements	722.22	471.863.213	443.849.423
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	18.456.810	14.597.369
d) Plus-values sur réalisations	722.4	59.532.150	20.582.900
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	723	48.000.534	28.532.290

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
4.	Autres produits techniques nets de réassurance	724	413.986	343.915
5.	Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	620	(831.849.076)	(759.843.328)
a)	Montants payés nets	620.1	835.817.984	765.164.737
aa)	montants bruts	620.11	837.361.384	765.916.409
bb)	part des réassureurs (-)	620.12	(1.543.400)	(751.672)
b)	Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	-3.968.908	-5.321.409
aa)	variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	-3.968.908	-5.321.409
bb)	variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	0	0
6.	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621	-534.832.241	-503.883.393
a)	Variation de la provision d' assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	-349.791.630	-403.296.444
aa)	variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.11	-349.791.630	-403.296.444
bb)	variation de la provision d' assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	621.12	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
	b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.2	-185.040.611	-100.586.949
7.	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	622	(6.076.882)	(10.533.558)
8.	Frais d'exploitation nets (-)	623	(117.062.847)	(105.672.251)
	a) Frais d'acquisition	623.1	60.531.984	52.530.491
	b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	623.2	0	0
	c) Frais d'administration	623.3	56.919.358	53.481.240
	d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	(388.495)	(339.480)
9.	Charges des placements (-)	624	(122.447.762)	(73.653.593)
	a) Charges de gestion des placements	624.1	35.338.412	31.842.626
	b) Corrections de valeurs sur placements	624.2	53.099.292	24.802.127
	c) Moins-values sur réalisations	624.3	34.010.058	17.008.840
10.	Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	625	(1.472.104)	(432.723)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626		(10.552.410)	(8.087.483)
			(0)	(0)
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	627		(0)	(0)
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)	628		0	-7.000.000
13. Résultat du compte technique vie				
Bénéfice (+)	720 / 628		76.612.873	64.766.179
Perte (-)	628 / 720		(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1.	Résultat du compte technique non-vie (poste 10)			
	Bénéfice (+)	(710 / 619)	26.580.843	45.630.190
	Perte (-)	(619 / 710)	(0)	(0)
2.	Résultat du compte technique vie (poste 13)			
	Bénéfice (+)	(720 / 628)	76.612.873	64.766.179
	Perte (-)	(628 / 720)	(0)	(0)
3.	Produits des placements	730	7.306.083	9.004.316
	a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	24.095	25.247
	b) Produits des autres placements	730.2	6.748.997	7.724.486
	aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	181.500	0
	bb) produits provenant d'autres placements	730.22	6.567.497	7.724.486
	c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	424.647	88.665
	d) Plus-values sur réalisations	730.4	108.344	1.165.918
4.	Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	731	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
5.	Charges des placements (-)	630	(9.208.791)	(1.857.760)
	a) Charges de gestion des placements	630.1	3.029.055	791.353
	b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	6.073.415	98.669
	c) Moins-values sur réalisations	630.3	106.321	967.738
6.	Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	631	(0)	(0)
7.	Autres produits (état n° 13)	732	3.341.553	1.733.415
8.	Autres charges (état n° 13) (-)	632	(31.774.272)	(36.355.128)
8bis.	Résultat courant avant impôts			
	Bénéfice (+)	710 / 632	72.858.289	82.921.212
	Perte (-)	632 / 710	(0)	(0)
9.	-	-		
10.	-	-		
11.	Produits exceptionnels (état n° 14)	733	0	2.500.000
12.	Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	633	(0)	(0)
13.	Résultat exceptionnel			
	Bénéfice (+)	733 / 633	0	2.500.000
	Perte (-)	633 / 733	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
14.	-	-		
15.	Impôts sur le résultat (-/+)	634 / 734	-10.217.051	-14.277.402
15bis.	Impôts différés (-/+)	635 / 735	173.766	173.766
16.	Résultat de l'exercice			
	Bénéfice (+)	710 / 635	62.815.004	71.317.576
	Perte (-)	635 / 710	(0)	(0)
17.	a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	2.902.805	2.171.335
	b) Transfert aux réserves immunisées (-)	636	(997.770)	(997.770)
18.	Résultat de l'exercice			
	Bénéfice (+)	710 / 636	64.720.039	72.491.141
	Perte (-)	636 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A.	Bénéfice à affecter	710 / 637.1	247.235.455	187.617.499
	Perte à affecter (-)	637.1 / 710	(0)	(0)
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	64.720.039	72.491.141
	Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	(0)	(0)
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	182.515.416	115.126.358
	Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	(0)	(0)
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	737.2 / 737.3	0	0
	1. sur le capital et les primes d'émission	737.2	0	0
	2. sur les réserves	737.3	0	0
C.	Affectations aux capitaux propres (-)	637.2 / 637.3	(0)	(0)
	1. au capital et aux primes d'émission	637.2	0	0
	2. à la réserve légale	637.31	0	0
	3. aux autres réserves	637.32	0	0
D.	Résultat à reporter			
	1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	(242.219.230)	(182.515.416)
	2. Perte à reporter	737.4	0	0
E.	Intervention d' associés dans la perte	737.5	0	0
F.	Bénéfice à distribuer (-)	637.5 / 637.7	(5.016.225)	(5.102.083)
	1. Rémunération du capital	637.5	4.786.225	4.602.083
	2. Administrateurs ou gérants	637.6	0	0
	3. Autres allocataires	637.7	230.000	500.000

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
		1	2	3
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	147.695.730	257.473.365	144.200.175
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	842.629	41.769.881	
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	()	11.986.690	()
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024			47.100
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025			
Au terme de l'exercice	8.01.03	148.538.359	287.256.556	144.247.275
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053		()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	122.879.318	148.461.390	66.524.057
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	6.483.087	7.058.100	7.138.146
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	()	249.105
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés (-)	8.01.084	()	9.930.599	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085			1.251.559
Au terme de l'exercice	8.01.09	129.362.405	145.588.891	74.664.657
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			288.366
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			288.366
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	19.175.954	141.667.665	69.294.252

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placemer

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
		4	5	6
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	71.499.159	53.149.220	3.227.000
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	4.042.494	22.217.393	4.000.000
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(9.293.768)	(193.817)	(5.065.000)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024		-47.100	
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025			1.000.000
Au terme de l'exercice	8.01.03	66.247.885	75.125.696	3.162.000
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053		()	
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	61.817.603	8.889.962	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	4.042.494	592.590	
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	(424.644)	()
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés (-)	8.01.084	()	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085		-1.251.559	
Au terme de l'exercice	8.01.09	65.860.097	7.806.349	0
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10		618.980	
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12		618.980	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	387.788	66.700.367	3.162.000

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placemer

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés	
		C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
		7	8
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	1.951.548.597	14.625.801.861
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions	8.01.021	479.660.691	1.247.370.338
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022		
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(418.401.192)	(999.200.617)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024	-20.356.166	-7.754.315
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025	-66.616.360	56.953.164
Au terme de l'exercice	8.01.03	1.925.835.570	14.923.170.431
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04		
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.051		
. Acquises de tiers	8.01.052		
. Annulées (-)	8.01.053	()	
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054		
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	99.283.633	136.243.254
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.081	42.829.113	6.254.613
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	(13.952.728)	(9.535.070)
. Acquis de tiers	8.01.083		
. Annulés (-)	8.01.084	(20.356.166)	(7.754.315)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085		
Au terme de l'exercice	8.01.09	107.803.852	125.208.482
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10		
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11		
Au terme de l'exercice	8.01.12		
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES			
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13		
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14		
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	1.818.031.718	14.797.961.949

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
454.197.055 CV BARSIS, Koningstraat 151, 1210 Brussel	3.449,00	99,77	0,23	31/12/2024	EUR	1.402,00	40,00
255.471.868 SC CENTRE D'ACCUEIL 'LES HEURES CLAIRES', Av. Reine Astrid 131, 49	48,00	76,01		31/12/2023	EUR	14.084,00	-1.498,00
415.679.048 S.A. FINANCIERE BOTANIQUE, rue Royale 151, 1210 Bruxelles	161.755,00	100,00		31/12/2024	EUR	32.753,00	162,00
448.811.575 N.V. PIETTE & PARTNERS, Casinoplein 6, 8500 Kortrijk	54.730,00	100,00		31/12/2024	EUR	3.782,00	597,00
402.236.630 SC P&V Previdis, rue Royale 151, 1210 Bruxelles	1.147.942,00	97,95	0,00	31/12/2024	EUR	37.128,00	640,00
866.104.486 NV Private Insurer Rue Royale 153, 1210 Bruxelles	5.286.079,00	100,00		31/12/2024	EUR	88.993,00	-8.540,00
1.003.838.944 SC Quartier des Solidarités - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles	500,00	99,40		31/12/2024	EUR	283,00	-508,00
463.288.628 N.V. VILVO INVEST, Koningsstraat 151, 1210 Brussel	13.820,00	99,99	0,01	31/12/2024	EUR	22.790,00	550,00
461.460.078 SC COGEP, rue Cockerill 40, 4100 Seraing	1.000,00	11,97		31/12/2023	EUR	212,00	839,00
448.972.715 SRL COGAI Av. des Alliés 2, 6000 Charleroi	45.001,00	14,56		31/12/2023	EUR	398,00	-11,00
202.268.754 SC CREDIT SOCIAL LOGEMENT, Chaussée de Heusy 1/5, 4800 Verviers	127.400,00	12,27		31/12/2023	EUR	3.844,00	219,00
0674.965.689 SA DEECIDE Rue Patiaux 40 1410 Waterloo	20.000,00	23,09		31/12/2023	EUR	832,00	147,00
885.375.121 SC EXARIS INTERIM (SC agréée comme ES), Boulevard Adolphe Max, 22,	50,00	33,33		31/12/2023	EUR	1.018,00	71,00
474.851.226 S.A. IMA BENELUX, Parc d'Affaires Zénobe Gramme, square des Conduites	16.500,00	33,00		31/12/2024	EUR	3.140,00	552,00
755.968.312 BV Jack V Steenweg op Mechelen, 455 bus 9, 1950 KRAAINEM	780.649,00	40,00		31/12/2024	EUR	4.064,00	1.531,00
403.964.814 S.C. LE JARDIN PERDU, rue de la Jeunesse 2, 4100 Seraing	2.648,00	76,55		31/12/2020	EUR	120,00	-3,00
401.995.516 SC MULTIPHARMA GROUP, Square Marie Curie 30, 1070 Bruxelles	2.125,00	25,16	23,97	31/12/2024	EUR	131.244,00	-60,00
544.586.011 CVSO SAMENSTERKER - Mechelsestraat 70, 3000 Leuven	117,00	25,00		31/12/2023	EUR	963,00	54,00

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
401.122.615 SC SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT, Rue Defacq	299.745,00	37,10		31/12/2023	EUR	5.902,00	260,00
425.991.930 N.V. SOFICATRA, Julius Caesarlaan 2/7, 1150 Sint-Pieters-Woluwe	50.000,00	15,77		31/12/2023	EUR	4.972,00	39,00
Inc SYNETERISTIKI INSUR. Cy, Sygrou street 367, 17564 P. Faliro Athens (G)	3.163.580,00	12,00		31/12/2023	EUR	29.274,00	428,00
448.632.324 B.V. VLAAMSE ENERGIE HOLDING, Noordlaan 9 8820 TORHOUT	370,00	17,40		30/09/2024	EUR	599.524,00	18.447,00
405.703.884 C.V. VOORUIT Nr1, Nieuwevaart 151 9000 GENT	200,00	20,00		31/12/2023	EUR	10.763,00	23,00

(*) suivant la codification officielle.

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2024-12-31 00058 EUR

N° 2bis. La liste des entreprises dont l’entreprise répond de manière illimitée en qualité d’associé ou de membre indéfiniment responsable

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l’entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s’il s’agit d’une entreprise de droit belge, le numéro d’entreprise ou, à défaut du numéro d’entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d’identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif	Codes	Montants
C. Placements	8.03	18.781.816.335
I. Terrains et constructions	8.03.221	223.127.238
II. Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	394.356.283
- Entreprises liées	8.03.222.1	115.401.374
1. Participations	8.03.222.11	115.013.587
2. Bons, obligations et créances	8.03.222.12	387.787
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	278.954.909
3. Participations	8.03.222.21	275.792.909
4. Bons, obligations et créances	8.03.222.22	3.162.000
III. Autres placements financiers	8.03.223	18.155.575.184
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	2.082.752.445
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	13.622.374.351
3. Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	63.530.288
4. Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	1.678.189.748
5. Autres prêts	8.03.223.5	575.461.510
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	50.480.000
7. Autres	8.03.223.7	82.786.842
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	8.757.630

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2024-12-31 00058 EUR

N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

ACHAT FORWARD BONDS

EQUITY OPTION

SPREADLOCK

OPTION/WORK

FORWARD INDEX

Valeur comptable nette	Juste valeur
0	-9.744.022
7.826	8.343
0	25.298.901
0	16.743
0	-2.828.631

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Actions, parts autres que sub b) et c)

Parts dans les fonds de placement

Obligations et autres titres à revenu fixe

Autres prêts non garantis

Valeur comptable nette	Juste valeur
134.767.678	124.709.271
459.556.935	422.095.012
8.371.685.673	6.930.759.701
54.975.191	52.997.954

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B. pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

Pour les participations (rubrique C.II.A), actions, sicav (rubrique C.III.1. Actions), nous appliquons conformément à nos règles d'évaluation la règle des 25% à savoir que nous ne modifions pas la valeur comptable du titre tant que la valeur de marché reste supérieure à 75 % de la valeur d'achat. Nous estimons en effet que cette moins-value n'est pas permanente et qu'elle doit être considérée comme recouvrable.

Pour les obligations (rubrique C.III.2 Obligations), le non-alignement à la valeur de marché s'explique principalement par les cas où le yield à l'achat est inférieur au yield de marché à la fin de l'année. Dans ce cas, la baisse au niveau du cours de bourse n'est pas la conséquence d'une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et elle ne justifie dès lors pas une adaptation de la valeur comptable du titre. Une réduction de valeur ne sera actée que dans l'hypothèse d'une dégradation de crédit ou de celle d'une différence supérieure à 25%

entre la valeur de marché de l'obligation et la revalorisation de celle-ci sur base des taux swaps actuels et du spread par rapport à la courbe swap à l'achat (à condition que cette obligation ait un rating inférieur à BBB- et qu'elle soit en moins-value latente).

Pour les autres prêts non garantis (rubrique 5 c autres prêts), nous appliquons les mêmes règles que pour les obligations.

Pour les instruments financiers (rubrique 7 b Instruments financiers), il s'agit des cas avec swaptions exercés pour lesquels l'amortissement de la prime se fait sur la durée de vie des IRS obtenus.

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2024-12-31 00058 EUR

N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.
Ventilation du poste G.III de l' actif si celui-ci représente un montant important.
Charges à reporter
Autres

Montant
19.422.011
1.384.632

N° 5. Etat du capital

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)
- Au terme de l'exercice précédent
- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

2.Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

Capital souscrit Parts A

Capital souscrit Parts B

Capital souscrit Parts C1

Capital souscrit Parts C2

Capital souscrit Parts C3

2.2. Actions nominatives ou dématérialisées

Nominatives

Dématérialisées

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101	56.587.988	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.103	3.113.995	43
8.05.111.102	59.701.983	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20		
	510.983	204.393
	58.800.000	588
	247.000	247
	113.000	113
	31.000	31
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	205.372
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3	0	0
8.05.2		

C.ACTIONS DE L'ENTREPRISE détenues par

- l'entreprise elle-même
- ses filiales

D.ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

- 1.Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
- .Montant des emprunts convertibles en cours

.Montant du capital à souscrire

.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- 2.Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
- .Nombre de droits de souscription en circulation

.Montant du capital à souscrire.

.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- 3.Suite au paiement de dividendes en actions
- .Montant du capital à souscrire.

.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions.
8.05.3.1		
8.05.3.2		
8.05.4.1		
8.05.4.2		
8.05.4.3		
8.05.4.4		
8.05.4.5		
8.05.4.6		
8.05.4.7		
8.05.4.8		

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 5. Etat du capital (suite)

E.CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

Codes	Montant
8.05.5	

F.PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- dont :
- détenues par la société elle-même

- détenues par les filiales

Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
8.05.6		
8.05.6.1		
8.05.6.2		

A/ P&V Assurances	B/	C/	0402236531	2024-12-31	00058	EUR
-------------------	----	----	------------	------------	-------	-----

N° 5. Etat du capital (suite et fin)

G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,
AVEC LA VENTILATION SUIVANTE

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes,
telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément aux
articles 631, § 2, dernier alinéa, et 632, § 2, dernier alinéa, du Code des sociétés :

PSH : 93,22%

Letzeburger Arbechter Verbond : 4,87%

Autres :1,91%

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte
des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007
relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du
21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2024-12-31 00058 EUR

N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

Provision Plan Social

Provision Litiges

Provision Risques Financiers

Autres

Montants
1.870.503
3.663.871
11.329.047
366.452

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes

a)Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	71.783
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
TOTAL	8.07.2.5	71.783

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	20.961.666
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	53.988.311

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

Ecarts badwill à amortir - rachat activité P&V Caisse Commune
Intérêts courus non échus sur prêts
Obligations d'état - contrat à terme sur swap d'intérêts
Obligations d'état - dérivé de crédit
Autres

Montants
1.562.083
10.049.178
155.782.477
34.640.958
13.951.188

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2024-12-31 00058 EUR

N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 10. Informations concernant les comptes techniques.

[illegible]

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

II. Assurances vie

Libellé		Codes	Montants
A. Affaires directes			
1) Primes brutes :		8.10.07.720.1	1.090.781.218
a) 1. Primes individuelles :		8.10.08	552.522.926
2. Primes au titre de contrats de groupe :		8.10.09	538.258.292
b) 1. Primes périodiques :		8.10.10	942.536.888
2. Primes uniques :		8.10.11	148.244.330
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :		8.10.12	1.199.126
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :		8.10.13	937.431.173
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :		8.10.14	152.150.919
2) Solde de réassurance		8.10.15	-469.625
3) Commissions (art. 37):		8.10.16	40.556.625
B. Affaires acceptées			
Primes brutes :		8.10.17.720.1	207.859
III. Assurances non-vie et vie, affaires directes			
Primes brutes :			
- en Belgique :		8.10.18	2.128.784.839
- dans les autres états de la CEE :		8.10.19	
- dans les autres pays :		8.10.20	

N° 11. Etat relatif au personnel employé.

Quant au personnel :

A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	1.477	1.437
b) l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, § 4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	1.406,8	1.364,9
- personnel de direction	8.11.11.1	113	108
- employés	8.11.11.2	1.294	1.257
- ouvriers	8.11.11.3		
- autres	8.11.11.4		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.12	1.875.103	1.847.228

B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20	71	108
b) l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21	103,6	100,8
c) le nombre d'heures prestées	8.11.22	159.692	172.697

N° 12.Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	182.973.419
1. a)Rémunérations	8.12.111	109.223.968
b)Pensions	8.12.112	24.501
c)Autres avantages sociaux directs	8.12.113	4.347.444
2.Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	27.941.424
3.Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	21.411.817
4.Autres dépenses de personnel	8.12.14	-576.096
5.Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	288.009
a)Dotations (+)	8.12.15.1	1.681.459
b)Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	(1.393.450)
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16]	20.312.352
II. Biens et services divers*	8.12.2	125.482.035
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	8.786.098
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	-281.291
1.Dotations (+)	8.12.41	1.626.471
2.Utilisations et reprises (-)	8.12.42	(1.907.762)
V.Autres charges courantes*	8.12.5	10.783.979
1.Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	1.401.547
a)Précompte immobilier	8.12.511	
b)Autres	8.12.512	1.401.547
2.Contributions aux organismes publics*	8.12.52	4.768.573
3.Charges théoriques*	8.12.53	4.453.476
4.Autres	8.12.54	160.383
VI.Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	(12.629.486)
1.Frais d'administration récupérés	8.12.61	12.398.642
a)Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	
b)Autres*	8.12.612	12.398.642
2.Autres produits courants	8.12.62	230.844
TOTAL	8.12.7	315.114.754

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N°13. Autres produits, autres charges

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.

Plus-values réalisées sur créances diverses

Reprise de réductions de valeurs sur prêts

Autres

B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.

Charges d'intérêts sur emprunts subordonnés

Charges autres prêts

RDV Intermédiares & Clients

MVR Intermédiares & Clients

Autres

Montants
754.897
2.462.050
124.606
21.477.457
8.542.172
840.840
625.764
288.039

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N°14. Résultats exceptionnels

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

Montants

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2024-12-31 00058 EUR

N° 15. Impôts sur le résultat

A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

1.Impôts sur le résultat de l'exercice :

- a. Versements anticipés et précomptes remboursables
- b. Autres éléments imputables
- c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)
- d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)

2.Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés :
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	12.606.130
8.15.1.634.1	11.598.464
8.15.1.634.11	23.287.191
8.15.1.634.12	
8.15.1.634.13	(12.014.647)
8.15.1.634.14	325.920
8.15.1.634.2	1.007.666
8.15.1.634.21	
8.15.1.634.22	1.007.666

N° 15. Impôts sur le résultat

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Réserves taxées & DNA
Plus-values immunisées & RDT
Autres reprises

Montants
55.203.734
-82.807.356
-1.999.750

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

- 1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

- 2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	0
8.15.4.11	
8.15.4.2	0

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

A. Taxes :

1.Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers

2.Autres taxes à charge de l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

1.Précompte professionnel

2.Précompte mobilier (sur dividendes)

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
8.16.11	109.129.276	104.443.431
8.16.12	24.563.056	22.876.354
8.16.21	103.144.924	94.749.184
8.16.22	0	0

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	16.639.449
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	61.827.775
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	745.702.039
b) de tiers :	8.17.021	
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	99.003.344
b) autres :	8.17.031	2.572.829.076
E. Marchés à terme* :		
a)opérations sur titres (achats) :	8.17.040	
b)opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c)opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d)opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e)opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f)opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g)autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	
h)autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l’impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l’appréciation de la situation financière de l’entreprise.

Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.

Suite à la signature fin avril 2024 d'une convention d'achat pour l'acquisition des actions de la société Popelin B.V. détenue actuellement par Goed par la société Multipharma S.C. (filiale de la participation significative de P&V dans Multipharma Group S.C.), Multipharma Group S.C a procédé le 14/02/2025 à une augmentation de capital à laquelle P&V et ses filiales ont participé à hauteur de 17,2 M. P&V a, par ailleurs, également octroyé un prêt de 28.750.000 EUR à Multipharma S.C. dans ce cadre.

Le closing de l’opération d’achat des actions de la société Popelin B.V. a eu lieu le 28/02/2025.

Cette augmentation de capital et l’octroi du prêt ne changent pas la situation et n’ont pas d’incidence sur le contrôle de Multipharma Group SC par P&V Group SC.

Lors de sa réunion du 13 janvier 2025, le Conseil d’Administration du Quartier des Solidarités sc a procédé à une augmentation de capital à hauteur d’un million EUR , dont 250.000 EUR a été libéré toute de suite et 750.000 EUR est enregistré comme capital non-libéré. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par P&V sc conformément aux accords de financement avec sa filiale Quartier des Solidarités sc.

H. Autres (à spécifier) :

Actions, parts et autres titres à revenu variable

Obligations et autres titres à revenu fixe

Instruments financiers

8.17.06	
8.17.06B	
8.17.07	1.728.898.451
	778.468.893
	59.349.471
	891.080.087

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	69.682.039	87.069.307	69.862.367	46.867.278
1 + 3 Participations	8.18.222.01	69.294.252	77.387.751	66.700.367	43.640.278
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	387.787	9.681.556	3.162.000	3.227.000
- subordonnés	8.18.222.021	387.787	9.681.556		
- autres	8.18.222.022			3.162.000	3.227.000
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232		0		0
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02		0		0
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	2.512.151	4.311.846		0
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412				
III. Autres créances	8.18.413	2.512.151	4.311.846		

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- B. Passifs subordonnés	8.18.12				
- G. Dettes	8.18.42	0	0		0
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421	0			
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422				
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425	0	0		

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
(suite et fin)

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50	56.700.000	56.700.000
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51		
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52	30.770.000	0
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53		
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54		

N° 18bis. Relations avec des entreprises associées (*).

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
1° Montant des immobilisations financières	8.18.60		
- Participations	8.18.60.1		
- Créances subordonnées	8.18.60.2		
- Autres créances	8.18.60.3		
2° Créances sur des entreprises associées	8.18.61		
- A plus d'un an	8.18.61.1		
- A un an au plus	8.18.61.2		
3° Dettes envers des entreprises associées	8.18.62		
- A plus d'un an	8.18.62.1		
- A un an au plus	8.18.62.2		
4° Garanties personnelles et réelles	8.18.63		
- Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	8.18.63.1		
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.63.2		
5° Autres engagements financiers significatifs	8.18.64		

(*) Entreprises associées au sens de l'article 12 du Code des sociétés.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 19. Relations financières avec :

A.les administrateurs et gérants;

B.les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

- 1.Créances sur les personnes précitées
- 2.Garanties constituées en leur faveur
- 3.Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur
- 4.Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,
- aux administrateurs et gérants

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	4.078.590
8.19.42	

Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a

- été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 19bis. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié /ils sont liés.

1. Emoluments du (des) commissaire(s)

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Montants
8.19.5	940.671
8.19.6	246.420
8.19.61	243.520
8.19.62	2.900
8.19.63	
8.19.7	0
8.19.71	
8.19.72	
8.19.73	0

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° 20. Règles d'évaluations

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et 4e alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

1.Constitution et ajustements d'amortissements

Frais d'établissement : sur décision du Conseil d'Administration. Immobilisations incorporelles : acquises de tiers sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur conventionnelle d'apport. Celles non acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour le cout de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise : taux linéaire entre 10 et 20% l'an ; Immeubles d'exploitation : taux 3% l'an linéaire ; Autres immeubles : taux de 2% l'an linéaire ; Aménagements aux immeubles : taux linéaire selon la durée économique d'utilisation ; Mobilier : taux linéaire de 10% l'an ; Matériel de bureau et matériel roulant: taux linéaire de 20% l'an. Matériel informatique et équipement électronique de bureau : taux linéaire ne pouvant excéder 5 ans. Les immobilisations à faible cout unitaire peuvent toutefois être amorties à 100% dans l'année d'acquisition

2.Réductions de valeurs

Participations et titres à revenu variable : en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société émettrice. Ces réductions sont actées tant sur base quantitative (plus de 25% de perte de valeur par rapport au prix d'achat) que sur base d'une analyse qualitative annuelle au moins ; Créances : en cas de remboursement incertain ou compromis ; Les réductions de valeurs devenues sans objet sont reprises en résultats ; Obligations d'état et assimilées : une réduction de valeur est comptabilisée en cas de remboursement incertain ou compromis. Pour les titres à revenu fixe où une valeur marché est disponible, un ensemble d'informations sont prises en compte dans la détermination d'éventuelles réductions de valeur pour les titres présentant une moins-value latente. Les informations utilisées sont notamment le rating de la société (si disponible) et une comparaison de l'écart de valeur (spread) par rapport au taux sans risque entre le moment de l'achat et la période clôturée. Les pertes de valeurs durables de plus de 25% sont prises en résultat. Autres obligations : une

A/ P&V Assurances	B/	C/	0402236531	2024-12-31	00058	EUR
------------------------------	-----------	-----------	-------------------	-------------------	--------------	------------

analyse financière de l'émetteur, basée sur l'évolution du cours, de la notation financière et d'autres indicateurs de solvabilité, est réalisée au cas par cas et une réduction de valeur est comptabilisée en cas de remboursement incertain ou compromis. Dans le cas de titres qui représentent des prêts perpétuels, une réduction de valeur est comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure du marché. Lorsque la valeur du marché n'est pas représentative d'une valeur réelle de transaction, elle est recalculée sur base d'un modèle interne d'évaluation qui prend en compte les caractéristiques du titre et des indicateurs du marché financier.

3.Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment les grosses réparations et entretiens, les prépensions et les risques découlant d'avances ou garanties. Ces provisions sont reprises en résultats quand elles deviennent sans objet

4.Provisions techniques

Elles sont déterminées dans le respect des dispositions légales et réglementaires arrêtées par les organes de contrôle. Les parts des réassureurs dans les provisions techniques sont déterminées selon les stipulations des contrats de réassurances et font l'objet de réductions de valeur en cas de défaillance établie ou probable du réassureur

5.Réévaluations

Excepté les reprises de réductions de valeur sur titres, il n'est procédé à aucune réévaluation

6.Autres

Les titres sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur conventionnelle d'apport. - Les frais accessoires relatifs à l'acquisition de titres sont portés en charge au cours de l'exercice ou ils ont été exposés. - Titres à revenu fixe : lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de façon non négligeable de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata-temporis sur la durée restant à courir des titres et sur base actualisée. - Arbitrage des titres à revenu fixe : Les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations qualifiées d'arbitrage sont prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage. On entend par opération d'arbitrage toute opération combinée d'achat et de vente de titres de placement à revenu fixe réalisée au cours d'une période relativement courte et qui conduit à une amélioration attendue de la gestion financière des titres

A/ P&V Assurances	B/	C/	0402236531	2024-12-31	00058	EUR
------------------------------	-----------	-----------	-------------------	-------------------	--------------	------------

de placement à revenu fixe. Des écarts de conversion sont enregistrés selon les spécifications de l'article 36 de l'A.R. du 17/11/1994. La valorisation des dérivés FX utilisés à des fins de couverture dans le cadre du portefeuille obligataire en devise passe en compte de résultat ainsi que le gain/charge latent de la valorisation en devise des titres obligataires afin d'avoir un impact symétrique sur le résultat.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1.Placements autres que les terrains et constructions

Les fonds de placement sont évalués périodiquement sur base de la valeur de marché des effets qui composent le fonds. Les unités sont valorisées a la dernière valeur d'inventaire connue à la date de clôture. Les plus- et moins-values réalisées et non-réalisées sont reprises en compte de résultat. Les engagements en matière d'assurances vie liés à des fonds de placement sont valorisés comme le résultat obtenu par la multiplication du nombre d'unités contractuellement assurées par fonds avec la valeur de marché ou d'inventaire à la date de clôture de l'exercice.

2.Terrains et constructions

3.Autres

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).

A.Exposé des modifications et leurs justifications

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (*) : Oui

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (*) :

* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge

ou étranger;

oui/non (*) : Non

* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (*) : Non

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

* Biffer ce qui ne convient pas.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (**):

. Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (**):

(**) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2024-12-31 00058 EUR

**N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base
du présent arrêté du 17/11/94**

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19, 4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;
33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.

et

pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

Différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe : valeur nominale au 31 décembre : 449 392 370 EUR. Valeur déjà portée en résultats proratas temporis sur base actualisée : -317 203 992 EUR.

Mention en application de l'article 34sexies, §1.4° de l'A.R. du 17/11/1994 : Le montant provenant des recours et des franchises portés à l'actif du bilan s'élève à 61 366 316 EUR.

Compte tenu de son ratio de solvabilité et des résultats des stress tests, la société n'a pas été amenée à doter, pour l'exercice 2024, de provisions complémentaires en vie (provision clignotant), cependant il n'y a pas de provision complémentaire en accident de travail cette année. Les dotations, en vie, se seraient élevées, pour l'année 2024, à 158 686 489 EUR.

Le montant cumulé, des exemptions reçues pour les exercices 2016 à 2024, s'élève à 3 265 010 EUR en accident de travail et 2 667 475 810 EUR en vie.

P&V Assurances SC est temporairement exonérée du nouvel impôt complémentaire découlant des nouvelles règles Pilier 2 sur base de l'article 67 §1 de la Loi du 19 décembre 2023 - tel que modifié par l'article 44 de la loi du 12 mai 2024 portant des dispositions fiscales diverses - concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2024-12-31

00058

EUR

N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise, lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

Pour les opérations réalisées avec des parties liées pour lesquelles des conditions du marché ont pu être observées, la société n'est pas concernée par l'état XVIIIbis du schéma des sociétés commerciales.

En effet aucune transaction significative n'a été réalisée à des conditions substantiellement différentes du marché.

Pour les opérations pour lesquelles il n'existe pas de conditions du marché observables et à défaut de critères légaux, aucune information n'a été reprise dans l'état XVIIIbis du schéma des sociétés commerciales.